



## Sommaire

Chers déclarants,

Malgré un mois de septembre chaud et exceptionnellement ensoleillé, invitant à une reprise en douceur au sortir des congés, l'actualité télédéclarative ne nous laissera point de répit et nous fera reprendre notre rythme effréné d'avant l'été avec de nombreuses nouveautés et évolutions que vous trouverez ci-après détaillées.

Nous vous avons annoncé la sortie d'une nouvelle fonctionnalité très attendue sur le portail - **la récupération des relevés de comptes au format CFONB120** - et sommes heureux de vous confirmer sa sortie dès ce mardi 13 septembre 2016 !

Vous trouverez comme à l'accoutumée des informations complémentaires relatives aux téléprocédures.

Nous vous souhaitons une bonne reprise et une bonne lecture à tous.

L'équipe du portail ASPOne.fr

## Au sommaire

### Evolutions fonctionnelles et légales ...

- **Relevés de comptes**
- **Nouvelles CGAU**
- **Rappel :**  
**Elargissement des missions des OGA :**
  - CVAE
  - FEC

### En Bref ...

- **EDI-IR**
- **EDI-DSI**
- **DSN**
- **Procédure de purge**

## Evolutions fonctionnelles et légales ...



### Nouveau : Relevés de comptes

La fonctionnalité Relevés de Comptes ouvre ce mardi 13 septembre 2016 prochain !

Comme prévu, nous vous rappelons ci-après les principales fonctionnalités adossées à ce service :

- **Format de fichier mis à disposition** : **CFONB 120** – correspond au standard implémenté par l'ensemble des éditeurs de la profession comptable ;
- **Modalités de mise à disposition** : **Boîte aux lettres dédiée** aux relevés ou **compte ASPOne.fr** existant, **téléchargement via le suivi des réceptions des Relevés** dans votre espace privé.
- **Périodicités / Fréquences paramétrables** : **journalières, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles.**
- **Simplicité du processus à mettre en place** : **Immédiatement opérationnel sans délais dès la souscription au service** sans aucune autres formalités techniques, administratives ou juridiques !
- **Une multitude de banques et groupes/réseaux bancaires adressés** : Banque Populaire, Banque Postale, BNP Paribas, Bred, Caisse d'Épargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit du Nord, Crédit Maritime, Crédit Mutuel, LCL, Société Générale, ...

### Vous êtes intéressés par ce nouveau service ?

Vous pouvez y adhérer directement, dès son ouverture, à partir de votre espace privé.

Vous trouverez ci-après le lien d'accès à la documentation détaillant le fonctionnement de ce nouveau service :

[https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/relevés/relevés\\_utilisation.pdf](https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/relevés/relevés_utilisation.pdf)

Les tarifs sont quant à eux disponibles en lignes : <https://www.aspone.fr/index.php/tarifs/tarifs-relevés-de-comptes.html>

Pour toute information relative à ce service, n'hésitez pas à nous contacter par mail à [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr) ou par téléphone au 01.41.31.52.30

## Nouvelles CGAU

Toute évolution fonctionnelle étendant le périmètre de services de l'offre du portail nécessite la révision des Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation (CGAU) du portail. Nous vous présentons donc une version révisée disponible en téléchargement entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016, qu'il est impératif de lire et d'accepter, notamment si vous souhaitez utiliser le nouveau service des RELEVES de COMPTES.

Vous pouvez consulter nos nouvelles CGAU ici :

[https://www.aspone.fr/files/aspone/cgau/conditions\\_generales\\_adhesion\\_asponefr.pdf](https://www.aspone.fr/files/aspone/cgau/conditions_generales_adhesion_asponefr.pdf)

---

## Rappel : élargissement des missions des OGA

Comme annoncé dans notre précédente lettre d'information (n° 57 – Juin 2016), la mission des OGA va s'élargir avec la mise en place d'un "examen périodique de sincérité (EPS)", mission qui va nécessiter d'être en mesure de vérifier de nouvelles pièces justificatives en provenance de leurs adhérents, notamment la CVAE ;

Cela a comme implication directe la nouvelle possibilité technique de transmettre désormais les 1329DEF (liquidation de la CVAE – téléprocédure EDI-PAIEMENT) aux OGA.

Nous ne disposons toujours pas de la date officielle d'ouverture en production – ce devrait être courant de ce mois de septembre – mais les OGA ont désormais l'obligation de contrôler les paiements relatifs à la CVAE pour les clôtures des exercices à compter du **31/12/2015** !

Il est également prévu l'alignement de ces missions aux cabinets ayant le statut de viseurs fiscaux !

Il est à noter également que dans le cadre de l'EPS, le contrôle du **FEC (Fichier des Ecritures Comptables)** fera également partie de la mission des OGA afin de s'assurer que le format correspond bien à la conformité souhaitée par la DGFIP.

Des prochaines réunions auront lieu sur ce sujet dès ce mois de septembre afin de valider une nouvelle téléprocédure – **EDI-FEC** – ayant pour objectif de transporter de façon sécurisée les FEC et d'adjoindre ce nouveau service à l'offre télédéclarative des portails.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr).

## En Bref ...

### EDI-IR (Impôt sur le Revenu)

Rappel : la date de limite de dépôt était au 24 Juin. Il n'est plus possible déposer des déclarations IR réelles, la DGFIP les rejette systématiquement avec le code erreur DLD « Dépôt effectué après la date limite de dépôt ».

---

### EDI-DSI (Déclaration Sociale des Indépendants)

Le RSI précise que « Les télé déclarations ne seront plus acceptées au cours du mois de novembre 2016 ». Passée cette date, il faudra prendre contact rapidement avec un conseiller du RSI.

## DSN (Déclaration Sociale Nominative)

Le GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public de Modernisation des Données Sociales) rencontre régulièrement des « problèmes de lenteurs » sur cette téléprocédure, et notamment en période de date limite !

Les répercussions font que parfois certains dépôt obtiennent à tort une erreur de la part du destinataire de type « **Il existe déjà une déclaration normale** », alors qu'aucune acceptation préalable pour la déclaration en question n'ait été effectuée ni réceptionnée.

→ Dans ce cas, le mieux reste de redéposer une déclaration « **ANNULE ET REMPLACE INTEGRALE** ».

---

## Purge des BAL (Boîtes Aux Lettres)

Nous vous rappelons que vos boites aux lettre portail ont une capacité et une durée de stockage volontairement limitées à respectivement :

- 50Mo
- 2 années glissantes

Si jusqu'à présent, aucune action de la part du portail n'a été menée, notamment sur les BAL dépassant la capacité maximale autorisée, nous allons désormais appliquer ces quotas de façon plus systématique.

Merci donc de « Popper » régulièrement vos BAL portail afin de récupérer vos accusés et autres informations en local.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à [hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr).

---